



DCM DU 16 NOVEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.288

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 16 novembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 9 novembre 2023 - **Date d'affichage** : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

4 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET et Mesdames Julie AUBAUD et Laëtitia NOEL.

4 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU VOLET 3/2024 DU
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – ACTIONS CULTURELLES**

VU la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action territoriale et l'affirmation des métropoles ;

VU les orientations du contrat départemental de territoire 2023-2028 et la reprise du processus de la 3ème génération pour le volet 3 de fonctionnement ;

VU les modalités de dépôt des dossiers de demandes de subvention communiquées par l'agence départementale de Fougères pour l'année 2024 ;

VU la décision communautaire en faveur d'une reconduction du soutien financier porté aux actions culturelles dans le cadre du contrat départemental de territoire pour l'année transitoire 2024 ;

CONSIDÉRANT l'adéquation entre l'action présentée, la priorité d'affectation donnée par Liffré-Cormier Communauté et les priorités d'intervention du département d'Ille-et-Vilaine en faveur de l'accès à la culture pour tous ;

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) charge le département d'organiser, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives au développement des territoires et des infrastructures.

Le département d'Ille-et-Vilaine réaffirme ainsi son rôle de chef de file de la solidarité territoriale ; cet engagement auprès des collectivités se traduit par la mise en place d'une 4ème génération de contrats départementaux de territoire, renommée contrats départementaux de solidarité territoriale.

Une enveloppe globale de 2 068 642 € est ainsi allouée à Liffré-Cormier Communauté pour une programmation d'actions sur la période 2023/2028 réparties en deux volets : le volet d'investissement pour les projets structurants d'intérêt supra-communal, et le volet de fonctionnement pour l'animation de la vie locale et la cohésion sociale.

Les actions relevant du volet de fonctionnement peuvent être portées par l'intercommunalité, ses communes membres ou un tiers privé associatif.

A ce titre, comme pour les années précédentes, la ville de Liffré dépose un dossier de demande de subvention pour son action annuelle 2024 d'accès à la culture pour tous : spectacle vivant, médiathèque et actions culturelles et artistiques.

Conformément aux modalités de dépôt des demandes de subvention, les dossiers doivent être déposés au plus tard le 30 novembre 2023.

Afin de déposer le dossier de subvention par la Ville, il convient de délibérer pour solliciter une aide départementale au titre du volet de fonctionnement 2024 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023/2028.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de 22 000 € auprès du département d'Ille-et-Vilaine au titre du volet de fonctionnement 2024 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale de Liffré-Cormier Communauté.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

